

Bagnolet, le 20 juin 2025

Communiqué de presse

Audition de Lactalis au Sénat : la Confédération paysanne demande à l'État de mettre fin à l'impunité des industriels de l'agro-alimentaire

Lors de son audition au Sénat ce mercredi 19 juin, Emmanuel Besnier, le PDG du groupe Lactalis, a préféré attaquer la Confédération paysanne, nous accusant d'avoir « imaginé » des montages pour maximiser ses profits au détriment des paysan·nes. Il choisit ainsi la diversion pour échapper à ses responsabilités.

Depuis plusieurs mois, la Confédération paysanne a joué un rôle central dans la levée du voile sur l'opacité de Lactalis. Grâce à notre travail, les comptes consolidés de Lactalis ont enfin été rendus publics après des années d'opacité. Cette nouvelle transparence a permis à l'administration fiscale de constater des irrégularités et de diligenter un redressement fiscal. Ce redressement négocié à l'amiable, d'un montant de 475 millions d'euros, permet au groupe d'éviter un procès et de préserver son image.

Contrairement à ce qu'Emmanuel Besnier a laissé entendre lors de son audition, ces pratiques concernent pleinement les producteur·rices de lait. Le développement de Lactalis à l'international s'est fait au détriment des paysan·nes français·es. Le groupe Lactalis se permet pourtant aujourd'hui d'abandonner des centaines de producteur·rices laitiers en arrêtant brutalement leur collecte.

En position de leader, Lactalis crée des précédents dans la filière laitière ! C'est par exemple la société Savencia qui choisit de ne plus renouveler les contrats cadres des producteurs de l'OP Ouest Lait, affiliés à Sunlait, et impose des contrats individuels qui fragilisent les organisations de producteurs, en dépit de la loi Egalim.

Face à ces dysfonctionnements graves pour la survie des fermes laitières, la Confédération paysanne exige des actes forts de la part de l'État. Celui-ci doit jouer son rôle d'arbitre, mettre en œuvre des outils de contrôle des relations commerciales, permettre une juste répartition de la valeur et faire cesser cette impunité des grands groupes.

Contacts :

- Stéphane Galais, porte-parole : 06 31 66 10 83
- Raphaël Cotty, responsable de la commission lait : 06 33 31 05 30
- Caroline Nugues, chargée de communication : 06 95 29 80 78